

LE PLAN LOCAL D'URBANISME



(approuvé par le Conseil Municipal le 3 février 2009, et mis en application le 18 Mars 2009).

LES ZONES URBAINES

ZONE	VOCATION
UA	Correspond essentiellement au centre-bourg ancien.
UB	Correspond aux extensions urbaines du centre-bourg ancien (lotissements ...).
UE	Destinée à l'activité économique.

LES ZONES A URBANISER

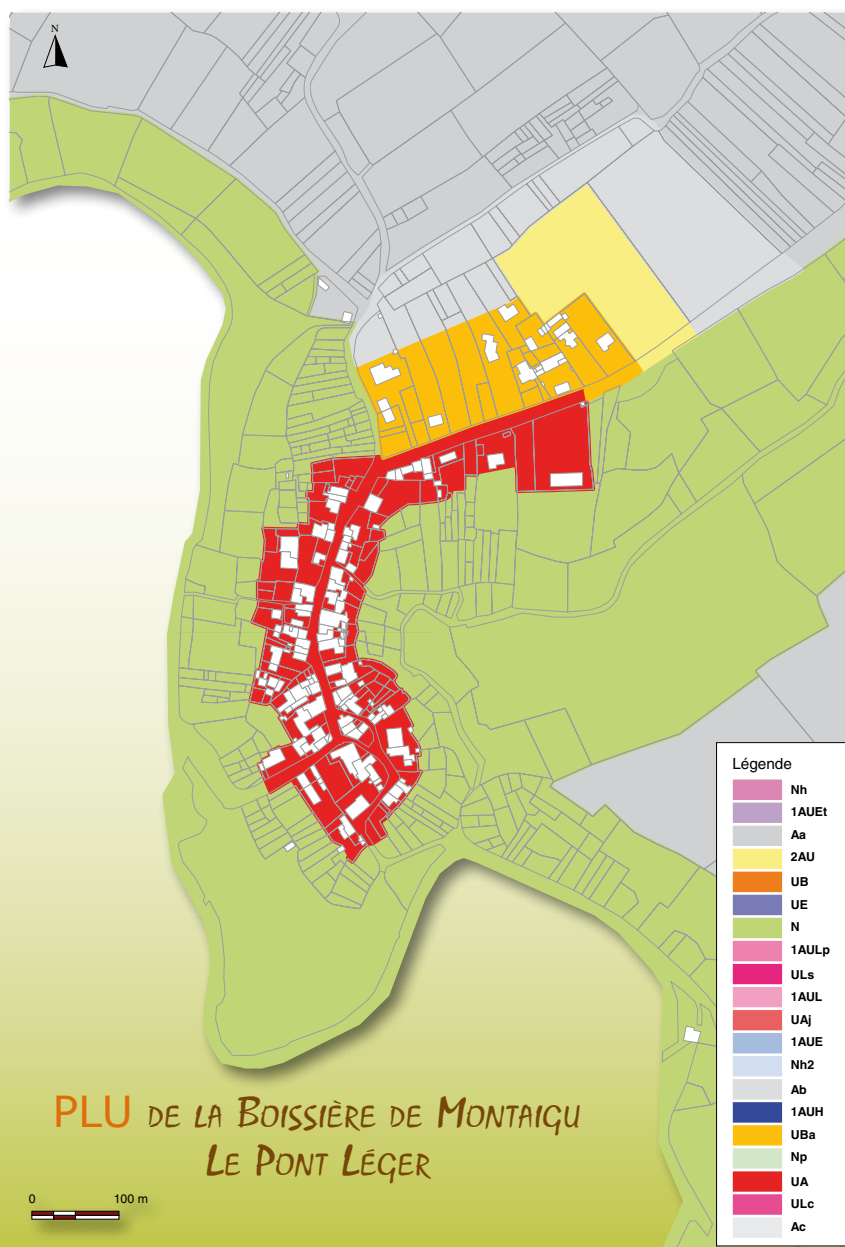
ZONE	VOCATION
1AU	Destinée à accueillir les extensions urbaines à court et à moyen terme.
2AU	Secteur de réserve foncière, destiné à recevoir une urbanisation à long terme.

LES ZONES AGRICOLES

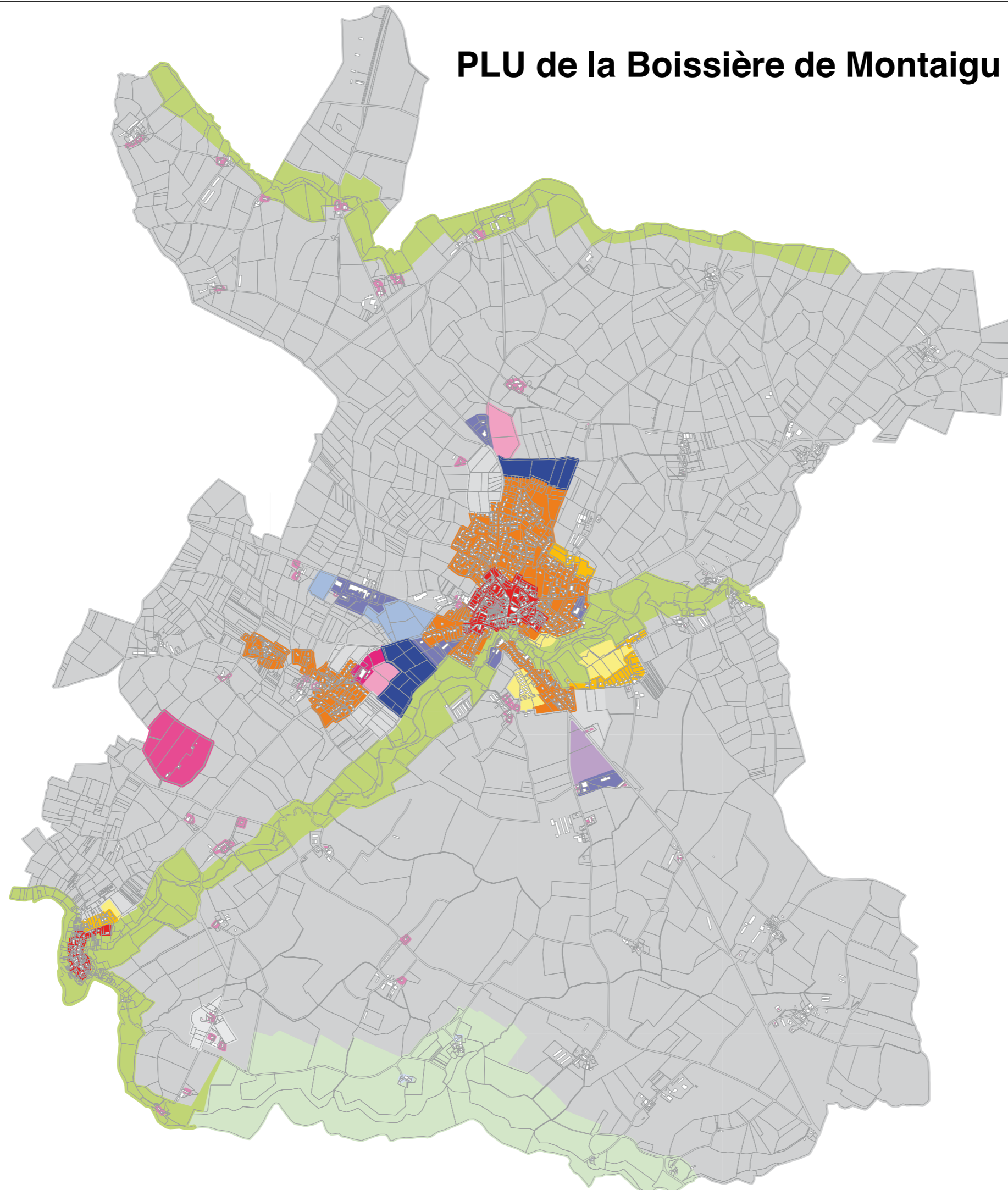
ZONE	VOCATION
A	Réservée au développement de l'agriculture.

LES ZONES NATURELLES

ZONE	VOCATION
N	Couvre les espaces naturels sensibles de la Commune.
Nh	Secteur inclus en zone naturelle, comprenant des entités bâties non agricoles ou n'ayant plus de vocation agricole, pouvant être rénovées pour un changement de destination (habitation ...).



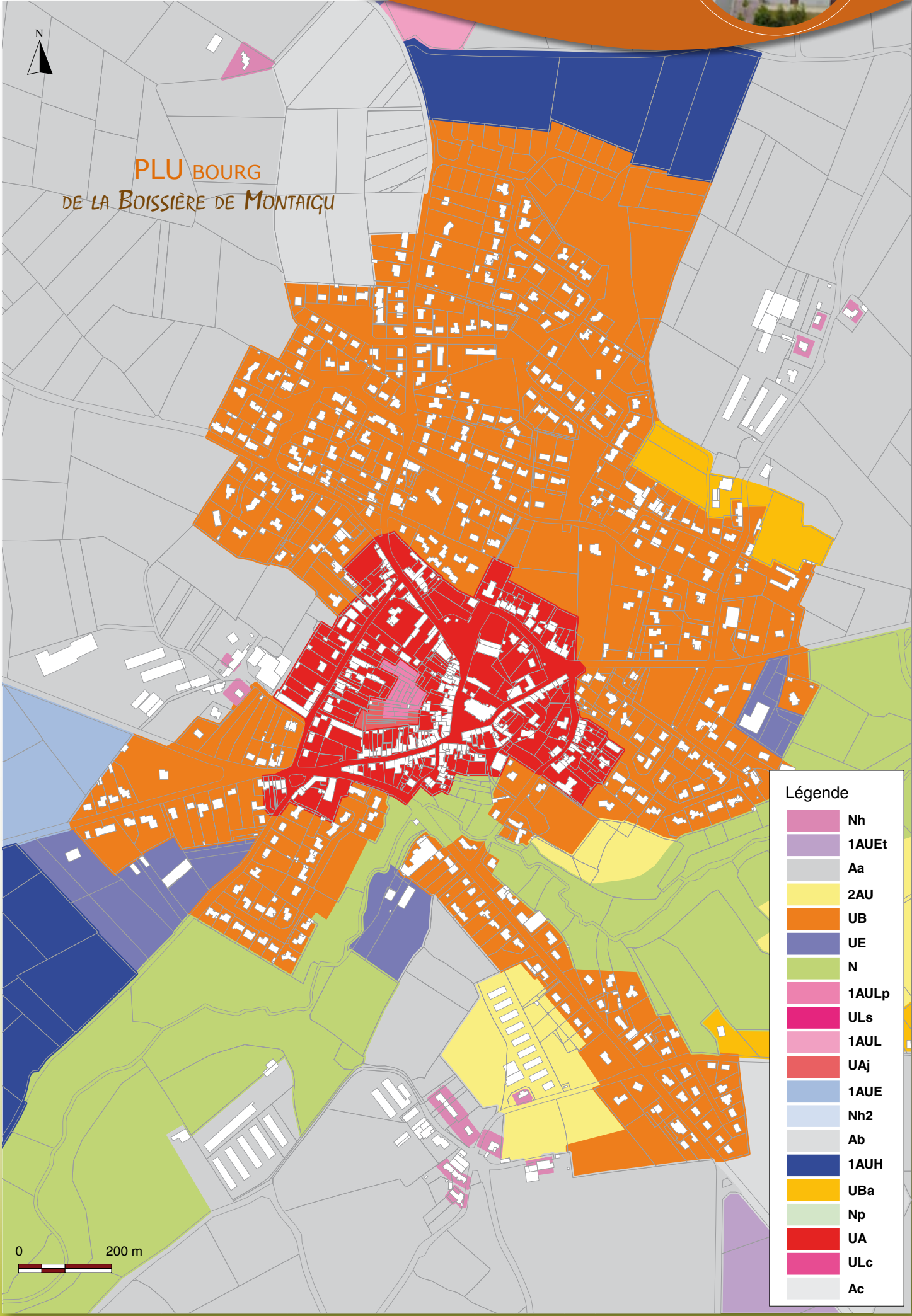
PLU de la Boissière de Montaigu



Légende

	Nh
	1AUEt
	Aa
	2AU
	UB
	UE
	N
	1AULp
	ULs
	1AUL
	UAj
	1AUE
	Nh2
	Ab
	1AUH
	UBa
	Np
	UA
	ULc
	Ac

0 800 m



PLU BOURG
DE LA BOISSIÈRE DE MONTAIGU

Légende

	Nh
	1AUEt
	Aa
	2AU
	UB
	UE
	N
	1AULp
	ULs
	1AUL
	UAj
	1AUE
	Nh2
	Ab
	1AUH
	UBa
	Np
	UA
	ULc
	Ac

0 200 m